

## DECISION MUNICIPALE n° D20230403-024

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

<b>Service</b>	Service Développement Social Urbain	
<b>Matière</b>	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires - tarifs
<b>Objet</b>	Actualisation des tarifs applicables aux locations de jardins familiaux de la Vallée Verte	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL20200705-012 du Conseil Municipal, en date du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire ;
- Considérant qu'il convient d'actualiser les tarifs applicables aux locations de jardins familiaux de la Vallée Verte ;

Décide,

**Article 1 :** D'abroger la décision municipale n° D20150612-068 relative aux tarifs applicables aux locations de jardins familiaux.

**Article 2 :** De fixer le tarif du loyer annuel des jardins familiaux de la Vallée Verte, sis rue Jean Ségurel – 19200 USSEL à 60.00 €, payable à l'attribution de la parcelle avec possibilité pour le bénéficiaire de procéder à un règlement en trois échéances.

**Article 3 :** De fixer le montant du dépôt de garantie à 270.00 €, pour les parcelles de jardins familiaux équipées d'un abri de jardin, d'un récupérateur d'eaux pluviales et d'un composteur. Celui-ci sera rendu lorsque les jardiniers quitteront leur parcelle, selon l'état des lieux.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 3 avril 2023.



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

*Christophe Arfeuillere*  
Christophe ARFEUILLERE